

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 10

EXTRAIT DU REGITRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 2 octobre 2020

Etaient présents (formant la majorité des membres en exercice) : MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Etaient excusées : GONON Florence (pouvoir à VINCENT Denise), PHILIPPE Francine (pouvoir à JOUANNY Michèle),

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020/51 : Ferme communale : mise à disposition de la partie ouest pour installation agricole

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame PHILIPPE ont entamé les démarches nécessaires à leur installation agricole et prévoient d'accueillir un troupeau d'ovins dès le début de l'année 2021. En outre, ils sont en relation avec l'AFPA et le groupement pastoral de Mizoën pour que leur installation s'intègre parfaitement dans la gestion actuelle des alpages.

Par courrier en date du 12 juillet 2020, Monsieur et Madame PHILIPPE demandent à utiliser la partie ouest de la bergerie communale afin d'accueillir leurs animaux. Ce courrier fait également état de travaux à entreprendre sur cette partie pour en permettre un usage agricole optimal.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la partie ouest de la ferme communale à Monsieur et Madame PHILIPPE via la signature d'un contrat de prêt à usage d'un an. Il s'agira pendant ce délai d'un an, de reconsidérer l'ensemble des contrats d'utilisation en cours sur le bâtiment de la ferme communale et d'en préciser les conditions d'utilisation sur le long terme.

De plus, afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles cette installation agricole, Monsieur le Maire propose de réaliser, avec les employés communaux et les membres bénévoles de l'AFPA, les travaux de nettoyage du bâtiment ouest permettant de mettre à disposition un outil de travail vide et propre. Par ailleurs, il propose que la Commune prenne à sa charge les travaux de restructuration permettant une utilisation optimale des différents espaces (démolition d'un muret, élargissement de la porte de la bergerie, ouverture de trappes à foin, abatage d'un mur de refend, ...) ainsi que les travaux de réparation des réseaux d'eau et d'électricité.

Vu le code civil et notamment l'article 1875 et suivants,

Considérant la demande de Monsieur et Madame PHILIPPE,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE de mettre à disposition de Monsieur et Madame PHILIPPE la partie ouest de la ferme communale via un contrat de prêt à usage à titre gratuit,

ACCEPTE de prendre en charge les travaux de restructuration et de réparation dudit bâtiment,

MANDATE Monsieur le Maire pour engager et réaliser toute démarche et signer tout document nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :